

**VILLE DE VIAS****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire de la Ville de Vias, par dérogation au Théâtre de l'Ardaillon, à Vias.

**M. LE MAIRE.**- Mesdames et Messieurs du Conseil, bonjour. Cette séance fait suite à la convocation qui nous a été demandée par la Préfecture de l'Hérault pour désigner des titulaires et suppléants au collège sénatorial pour les élections sénatoriales qui auront lieu au mois de septembre prochain.

Je vais procéder à l'appel nominatif. Je vous demande de bien vouloir dire « présent » à l'appel de votre nom, s'il vous plaît.

Jordan DARTIER : présent  
Bernard SAUCEROTTE : présent  
Sandrine MAZARS : absente, représentée par Bernard SAUCEROTTE  
Gérard ALLARD : présent  
Pascale GENIEIS-TORAL : présente  
Gilbert GIMBERNAT : présent  
Nicole LEFFRAY-VINCENTS : présente  
Jean-Luc PRADES : présent  
Muriel PRADES : présente  
Pierre ROS : présent  
Lucette ALBERTO : présente  
Jacques BOLINCHES : présent  
Chantal MESLARD : présente  
Élie SOTOMAYOR : absent, représenté par Jordan DARTIER  
Maryse OLIVÉ : présente  
Marie SANCHEZ-RUIZ : présente  
Marie-Josée VILLETTE : présente  
Claude DAULIACH : présent  
Carole MAUREL : présente  
Isabelle E SILVA PENDRELICO : présente  
Carl COIGNARD : absent, excusé  
Jean-Philippe COMPAN : absent, représenté par Pascale GENIEIS-TORAL  
Lucien BBAU : présent  
Jean-Luc LENOIR : présent  
Pascal VIVIANI : présent  
Olivier CABASSUT : absent, représenté par Jean-Luc LENOIR  
Sandrine MORONI : présente  
Elisabeth CERNEAU : présente  
Yvon MARTIN : présent

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Gérard ALLARD secrétaire de séance.

Nous approuverons le compte rendu de la séance précédente lors du prochain Conseil.

**NOTE DE SYNTHÈSE N° 1a : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER**

**MUNICIPAL****Rapporteur : M. le Maire**

**M. LE MAIRE.**- Je vous présente la note de synthèse n° 1a. Le Conseil Municipal est informé que, par lettre en date du 5 juin 2020 qui a été réceptionnée en Mairie le 10 juin dernier, Mme Catherine CORBIER a démissionné de son siège au Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.270 du Code Électoral, le candidat venant sur la liste concernée immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient donc vacant.

M. Pascal VIVIANI, suivant sur la liste, a accepté de siéger au Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour et le Sous-Préfet a été informé de cette modification.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de M. Pascal VIVIANI.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Pascal VIVIANI.

Monsieur VIVIANI, vous voilà installé dans vos fonctions de conseiller municipal, et au nom de la majorité municipale et du Conseil Municipal je vous souhaite la bienvenue dans notre assemblée.

**M. VIVIANI.**- Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour qui porte sur les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

**NOTE DE SYNTHÈSE N° 1b : ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. le Maire**

**M. LE MAIRE.**- Les conseils municipaux du département de l'Hérault sont convoqués par décret du 29 juin 2020 ce vendredi 10 juillet 2020 à l'effet d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020. Nous avons été informés le 30 juin que cette élection devait avoir lieu au plus tard le 10 juillet, et après on nous a dit que cette élection devait se faire au plus tard le 11 juillet. Nous avons évité de vous faire venir un samedi matin.

La Commune de Vias doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Le vote pour les élections sénatoriales, c'est un suffrage universel indirect, vous l'avez bien compris.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès de M. le Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie n'est admis.

Le bureau électoral, institué au début du scrutin, est présidé par le Maire ou, à défaut, par les adjoints et les conseillers dans l'ordre du tableau.

Il comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Pour les plus jeunes, nous pouvons désigner Lucien BABAU et Isabelle E SILVA PENDRELICO.

Pour les plus âgés, nous pouvons désigner Pierre ROS et Lucette ALBERTO.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Nous allons procéder aux opérations de vote et les résultats seront annoncés après le dépouillement.

Au niveau des listes, la majorité municipale a déposé une liste qui comporte 15 délégués titulaires et 5 suppléants. Je vous la lis. Elle comporte :

\* 15 délégués titulaires : Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Bernard SAUCEROTTE, Pascale GENIEIS-TORAL, Gérard ALLARD, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Gilbert GIMBERNAT, Muriel PRADES, Jean-Luc PRADES, Lucette ALBERTO, Jacques BOLINCHES, Chantal MESLARD, Pierre ROS, Isabelle E SILVA PENDRELICO et Carl COIGNARD.

\* 5 délégués suppléants : Carole MAUREL, Élie SOTOMAYOR, Marie SANCHEZ-RUIZ, Lucien BABAU-RODRIGUEZ, Maryse OLIVÉ.

Pour chaque nom, il est indiqué le sexe, la date de naissance, le lieu de naissance et l'adresse.

Nous avons une liste présentée par Vias Pluriel comportant un délégué titulaire (Elisabeth CERNEAU) et un délégué suppléant (Yvon MARTIN).

Vias naturellement n'a pas déposé de liste.

Nous pouvons procéder aux opérations de vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret)

J'appelle les votants :

Mme Maryse OLIVÉ : a voté

M. Pierre ROS : a voté

Mme Chantal MESLARD : a voté

M. Jean-Philippe COMPAN (représenté par Mme Pascale GENIEIS-TORAL) : a voté

Mme Carole MAUREL : a voté

M. Claude DAULIACH : a voté

Mme Josée VILLETTE : a voté

M. Carl COIGNARD : absent excusé

Mme Elisabeth CERNEAU : a voté

M. Yvon MARTIN : a voté

M. Pascal VIVIANI : a voté

M. Jean-Luc LENOIR : a voté

Mme Sandrine MORONI : a voté

M. Olivier CABASSUT (représenté par M. Jean-Luc LENOIR) : a voté

Mme Lucette ALBERTO : a voté

M. Élie SOTOMAYOR (représenté par M. Jordan DARTIER) : a voté

Mme Isabelle E SILVA PENDRELICO : a voté

M. Jean-Luc PRADES : a voté

Mme Nicole LEFFRAY-VINCENTS : a voté

M. Gérard ALLARD : a voté

Mme Sandrine MAZARS (représentée par M. Bernard SAUCEROTTE) : a voté

M. Jordan DARTIER : a voté

M. Bernard SAUCEROTTE : a voté

Mme Pascale GENIEIS-TORAL : a voté

M. Gilbert GIMBERNAT : a voté

Mme Muriel PRADES : a voté  
 M. Jacques BOLINCHES : a voté  
 Mme Marie SANCHEZ-RUIZ : a voté  
 M. Lucien BABAU-RODRIGUEZ : a voté

(Mme E SILVA PENDRELICO et M. ROS procèdent au dépouillement des bulletins)

Je vous donne le résultat du vote :  
 Nombre de bulletins dans l'urne : 28.  
 Nombre de bulletins blancs : 4.  
 Nombre de bulletins nuls : 0.  
 Suffrages exprimés : 24.

L'administration déterminera le nombre de délégués titulaires et suppléants obtenu par chaque liste.

*Après application du quotient électoral,*

- La liste Union Viassoise obtient 14 délégués (Mesdames et Messieurs Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Bernard SAUCEROTTE, Pascale GENIEIS-TORAL, Gérard ALLARD, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Gilbert GIMBERNAT, Muriel PRADES, Jean-Luc PRADES, Lucette ALBERTO, Jacques BOLINCHES, Chantal MESLARD, Pierre ROS, Isabelle E SILVA PENDRELICO) et 5 délégués suppléants (Carl COIGNARD, Carole MAUREL, Élie SOTOMAYOR, Marie SANCHEZ-RUIZ, Lucien BABAU-RODRIGUEZ).

- La liste Vias Pluriel obtient 1 délégué (Madame Elisabeth CERNEAU) et 0 suppléant.

Nous nous voyons la semaine prochaine, le jeudi 16 juillet, à 18 h, ici même, pour 2 heures ou 2 heures et demie de Conseil.

Je vous dis donc à la semaine prochaine. La séance est levée.

**(La séance est levée à 8 h 50)**

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Les Élus